

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**usine d'incinération des ordures ménagères modifier la loi sur la  
protection des eaux de manière à permettre le subventionnement du  
nouveau projet tessinois**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: usine d'incinération des ordures ménagères modifier la loi sur la protection des eaux de manière à permettre le subventionnement du nouveau projet tessinois, 2003 - 2004.* Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Umweltschutz	1
Abfälle	1

# Abkürzungsverzeichnis

**UREK-SR** Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates

---

**CEATE-CE** Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Abfälle

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 31.12.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

La loi sur la protection des eaux stipule que seules peuvent être subventionnées les installations pour lesquelles un permis de construire a été délivré avant le 1er novembre 1999. Au Tessin, la construction de l'installation Thermoselect avait été autorisée en septembre 1999, mais le projet a été stoppé en l'an 2000. Le nouveau projet, qui prévoit la construction d'une **usine d'incinération des ordures ménagères** (UIOM), ne peut être subventionné selon la loi en vigueur. A la suite d'une intervention de Lombardi (pdc, TI), la CEATE-E a proposé, par le biais d'une initiative parlementaire, de **modifier la loi sur la protection des eaux de manière à permettre le subventionnement du nouveau projet tessinois**. De l'avis de la commission, le cas particulier du Tessin légitimait une telle démarche : en effet, le projet Thermoselect avait dû être abandonné pour des raisons de technologie qui échappaient à l'influence du canton. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de la CEATE-E. Des raisons tant écologiques qu'économiques justifient la construction d'une UIOM cantonale : il s'agit tout à la fois d'économiser les coûts des transports de déchets et d'éviter la pollution que ces transports provoquent. Jusqu'à présent, les déchets tessinois étaient éliminés en Suisse orientale. Le dossier a ensuite été transmis aux Chambres.<sup>1</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 08.10.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Examinant l'initiative parlementaire de la CEATE-CE sur **l'usine d'incinération** des ordures ménagères du canton du Tessin, le Conseil national et le Conseil des Etats ont modifié la loi fédérale sur la protection des eaux. Le projet tessinois Thermoselect de **Guibiasco** a ainsi reçu son autorisation. Sa construction doit toutefois débuter avant le 1er novembre 2006. Au niveau financier, le Grand Conseil tessinois a libéré la contribution cantonale de 40 millions de francs. Celle-ci se rajoute aux 50 millions libérés par la Confédération.<sup>2</sup>

---

1) FF, 2003, p. 7321 ss.

2) FF, 2004, p. 5093 s.; BO CE, 2004, p. 64 ss. et 651; BO CN, 2004, p. 1306 ss. et 1762; CdT, 9.10 et 10.10.04.